

MODALITES D'INSCRIPTION 2017/2018 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Vous déposez une demande d'inscription à Charles Péguy – Lycée et enseignement supérieur. Nous vous remercions pour votre confiance.

Le dossier de candidature de votre enfant ne sera étudié que lorsque l'ensemble des pièces demandées seront fournies.

L'inscription est DEFINITIVE :

- Après entretien et accord de la Direction
- Après production de la photocopie du bulletin de notes du 3^e trimestre attestant le passage en classe supérieure

LE COUT DE LA SCOLARITE AU LYCEE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Notre établissement est un lycée privé sous contrat d'association avec l'Etat ; tous les enseignants sont rémunérés par l'Education Nationale. Toutefois, une participation financière est demandée aux familles pour couvrir les dépenses non couvertes par la contribution de l'Etat. Ces dépenses sont engagées par l'établissement pour assurer à votre enfant le meilleur accompagnement : encadrement, équipements, dispositifs pédagogiques...

Nos tarifs sont agréés par la Préfecture.

Lycée Général, Technologique et Professionnel + Mentions Compl. + Secrétariat médical	<u>Contribution annuelle</u>	<u>Versement n° 1 A l'inscription par chèque</u>	<u>Versement n°2 En octobre 2017</u>	<u>Versement n°3 En janvier 2018</u>
Contribution famille	816€	180€	318€	318€
Frais de dossier	57€	57€	-	-
TOTAL		237€ (un seul chèque)	318€	318€

Ce tarif inclut les frais d'affranchissement, les photocopies, quelques fournitures scolaires (carnet de liaison et carte d'identité scolaire) et les frais de fonctionnement du CDI. Les frais de dossier couvrent la gestion administrative des dossiers élèves et s'ajoutent à la contribution famille. Assurance individuelle accident et frais de dossier sont annuels et facturés au premier versement. Les tarifs sont révisables annuellement.

<p>OU</p> <p>7 Prélèvements automatiques d'un montant total de 636€ (d'octobre 2017 à avril 2018)</p> <p>6 Prélèvements à 90€ 1 Prélèvement à 96€</p>
--

Pour l'ensemble des voyages scolaires, la participation des élèves inclut le coût des accompagnateurs dans la limite de 1 accompagnateur pour 14 étudiants inscrits.

A l'inscription, établir un chèque de 237€ à l'ordre du « LTP Charles PEGUY » et noter le nom et le prénom de l'élève au dos du chèque.

Remboursement de l'inscription 2017/2018 : le lycée restitue l'acompte du versement n°1 (hors frais d dossier) en cas :

- d'échec à l'examen qui empêche l'élève d'accéder à la classe supérieure.
- de demande ECRITE, **avant le 30 juillet 2017 cachet de la poste faisant foi**, pour les élèves voulant changer d'orientation.

Dans tous les cas les frais de dossier restent la propriété du lycée. (57 €)

EN CAS DE DEMISSION en cours d'année, les frais pour le 1^{er} et 2^{ème} trimestre seront remboursés au « prorata » de la scolarité effectuée à réception de la lettre de démission et après rdv avec la Direction: tout mois commencé est dû.

Merci de noter qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de démission au 3^{ème} trimestre.